

ÉcoCité Rennes Métropole

Région Bretagne

Fiche identité

Nombre de communes : 43

Nombre d'habitants :
420 717*

Superficie :
705 km²



Porteur du projet : Rennes Métropole

Partenaires : Territoires et développement, SPLA Territoires publics, SPLA Viasilva, Ville de Rennes

Soutien du PIA : 12,7M€ dont **5,6M€ au titre de la tranche 2**

90,7M€ au titre de l'appel à projets TCSP

Stratégie territoriale de l'ÉcoCité

Dans le prolongement de sa stratégie développée dans le cadre de la première tranche du programme Ville de demain, Rennes Métropole fonde son projet ÉcoCité sur les axes suivants : la métropolisation, avec la prise en compte notamment des grands projets d'aménagement, vecteurs de transformation de la métropole ; le développement du numérique pour favoriser de nouvelles pratiques urbaines ; l'affirmation marquée de l'eau et de la nature dans le projet urbain, comme ressources pour une urbanité partagée et un environnement de qualité ; le nouvel élan industriel sous l'angle notamment de la rénovation énergétique d'immeubles et du développement des énergies renouvelables. Le projet urbain intégré de Rennes Métropole place l'habitant au centre des choix pour optimiser le fonctionnement de la ville en prenant en compte la qualité de vie comme facteur principal de son engagement.

Périmètre ÉcoCité

Le périmètre de l'ÉcoCité de Rennes Métropole est constitué par « une dorsale Sud Ouest-Nord Est » incluant la ligne B du métro dans sa totalité. Il fait le lien entre la forêt de Rennes au nord-est et la vallée de la Vilaine au sud-ouest en englobant les lieux dédiés à la « French Tech », dont la « ville intelligente » constitue une des spécificités. Il s'appuie sur quelques opérations d'aménagement emblématiques de la métropole : Vilaine Aval/Ker Lann, La Courrouze, Bernard Duval, EuroRennes, le centre-ville, la ZAC Baud Chardonnet, ViaSilva.

Principaux axes d'intervention du PIA Ville de demain

Bâtiments exemplaires et innovants: programme de rénovation énergétique des copropriétés

Conception urbaine innovante : modélisation systémique de la ville et des bâtiments, mise en place de la démarche « Habitat concertatif », espaces publics multifonctions, alternatifs, et gestion des phases transitoires, services urbains innovants.

Environnement et déchets: gestion hydraulique, requalification d'anciens sites industriels et inondables en parcs , gestion des déchets pollués, réduction des nuisances sonores.